



DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE
CHATUZANGE LE GOUBET

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le 23/03/2026
ID : 026-212600886-20260322-DELIB2026_13-DE



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026.13 Séance du 22 mars 2026

Présidence de Madame Elise CLÉMENT
Maire de Chatuzange le Goubet

Le 22 mars 2026 à 9h30, mesdames et messieurs les membres du conseil municipal, dûment convoqués le 17 mars 2026 en séance publique par Monsieur Christian GAUTHIER, maire sortant, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Madame Elise CLÉMENT, Maire.
La séance débute à 9h30.

Etaient présents : Elise CLÉMENT, Ghislaine ABISSET, Jean-Marc ANDRÉ, Bertrand BECORPI, Christophe BEDOUAIN, Pascal BERRANGER, Séverine BILLON, Stevie BONNARD, Marie-Charlotte BOURNE, Jérôme CAMACHO, Lola CHANCEAU, Coralie DAMAISON-JAMONET, Christelle DATOLA, Florence DEGOUGE, Audrey DUPONT, Gilles GARNIER, Christian GAUTHIER, Fabrice GAY, Bruno LAFFONT, David LEJON, Coralie MANDON, Bruno PEUDEVIN, Vincent PRADON, Nadège ROUX, Jean-Michel SARZIER, Eric SAULLE, Marina THON, Natacha TRUCHET-COMTE, Nathalie ZAMMIT.

Conseillers municipaux présents : 29

Lola CHANCEAU a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Fixation du nombre d'adjoints

Rapporteur : Elise CLÉMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal est de 29 ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune de Chatuzange le Goubet un effectif maximum de 8 adjoints ;

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **CRÉE** 8 postes d'Adjoints au Maire.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,
La transmission en Préfecture le :
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,


